

A COMPTER D'OCTOBRE 2016

**POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS
DES SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP) :**

**DESORMAIS UN NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE
EST MIS A LEUR DISPOSITION**

POUR LEUR PERMETTRE DE JOINDRE LEUR CORRESPONDANT FISCAL

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le 0811 706 600 (*)

* service 0,06 €/min + prix de l'appel

Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à www.impots.gouv.fr

**Mise à disposition des usagers des Services des Impôts des Particuliers (SIP)
d'un numéro de téléphone unique au niveau départemental leur permettant de
joindre un correspondant compétent pour traiter leurs demandes, quelle qu'en
soit la nature (demande d'information, réclamation, demande de paiement, etc)**

Proposition de message à l'attention des administrés de la commune